

FICHE SYNDICALE

Jeunes (primaire)

Tâches

09-07-2018 / mj

LA COLLECTE D'ARGENT ET LA RESPONSABILITÉ

INFORMATIONS

À chaque début d'année, les enseignant(e)s sont à mettre en place une organisation qui assurera le succès d'un bon fonctionnement dans leur classe. De multiples tâches sont à prévoir dont celle d'effectuer la collecte d'argent.

Plusieurs d'entre vous hésitent, avec raison, à percevoir de l'argent des élèves que ce soit à des fins éducatives, culturelles, sportives ou autres.

Votre rôle doit se limiter à collecter les enveloppes des élèves et cocher leur nom. En aucun cas, vous n'avez à ouvrir les enveloppes et compter l'argent qui y est inclus.

Vous ne devriez consentir à percevoir de l'argent que sur une demande spécifique de la direction et après avoir convenu en CPEPE des procédures et modalités à suivre (comme ne pas conserver ces sommes dans la classe, mais les déposer en lieu sûr au bureau de la direction tous les soirs) et de l'engagement de la direction que la responsabilité, s'il y avait vol, ne vous en soit imputée.

POUR OBTENIR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS

Pierre-Luc Gagnon

☎ 514-645-4536, poste 205

✉ pierrelucgagnon@sepi.qc.ca